Image not found or type unknown

Harcélement de proprietaire

Par **tatoons**, le **04/10/2013** à **16:28**

bonjour,
je loue actuellement un logement meublé,mon propriétaire habite sur place et pratique du harcélement dans le but de me faire partir,nombreux courriers et mots deposés sur ma porte et dans ma boite aux lettres dans lesquels je me vois accusé de manipulation perverse,violence,abus de faiblesse,faineantise,assisté de l'etat et bien plus(en gros cette personne m accuse de tout ce qu elle pratique a l egards de ses locataires)
je respecte parfaitement les engagements relatifs a mon bail,aucun defaut de paiement de loyer .
nous sommes deux locataires a vivre ce harcelement depuis de nombreux mois,la gendarmerie nous a dit qu il n etait pas interdit d envoyer ou de deposer des"lettres desagreables",donc pas de recours possible de ce coté là.(est ce vrai?)

de plus,je pense qu il pratique des choses illegales au niveau de l edf(revente d electricité et partage des frais d'abonnements)et revient sur le bail que nous avons signé concernant un local de rangement qui y figure.(il me demande d enlever mes affaires)
j ai bien evidemment pris la decision de quitter ce logement puisque je ne peux pas y vivre en paix,je l en ai donc informé verbalement et lui ai dit qu il receverai mon preavis lorsque j aurai trouvé autre chose.le lendemain,il a voulu me faire signé un courrier redigé de sa main ayant pour objet la resiliation de mon bail.(je ne l'ai evidemment pas signé)
voila un peu le topo,ce n est plus vivable,
pouvez vous m orienter ou me donner des conseils afin que cette situation prenne fin,dois je prendre contact avec une association des droits des locataires,si oui,a qui dois je m adresser.

merci

Par **HOODIA**, le **05/10/2013** à **08:47**

Vous avez pris la bonne décision de quitter ce logement ,la vie étant assez courte pour ne pas la perdre en des querelles stériles avec votre propriétaire...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés